



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 50

Question orale n° 589

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de réaliser deux liaisons routières entre l'autoroute A 50 et la RN 8, au niveau du quartier de Saint-Loup, dans le Xe arrondissement de Marseille, l'une étant le prolongement naturel de la rocade L 2, au niveau de l'échangeur Florian, l'autre devenant une bretelle de sortie de l'autoroute A 50, permettant de contourner le noyau villageois de Saint-Loup. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

M. le président. M. Guy Teissier a présenté une question, n° 589, ainsi rédigée :

«M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de réaliser deux liaisons routières entre l'autoroute A 50 et la RN 8, au niveau du quartier de Saint-Loup, dans le Xe arrondissement de Marseille, l'une étant le prolongement naturel de la rocade L 2, au niveau de l'échangeur Florian, l'autre devenant une bretelle de sortie de l'autoroute A 50, permettant de contourner le noyau villageois de Saint-Loup. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.»

La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Teissier. L'Etat et l'ensemble des collectivités locales sont en train de construire la rocade dite L 2 qui permet le contournement de la ville de Marseille. M. Gayssot a d'ailleurs reçu, il y a quelques jours, les présidents du conseil régional et du conseil général, ainsi que le maire de Marseille et notre collègue Roland Blum pour évoquer ce sujet.

Cet ouvrage doit s'achever d'ici à peu près trois ans et reliera l'autoroute A 51 à l'autoroute A 50. En ce qui concerne celle-ci, le redimensionnement de l'échangeur dit Florian a débuté il y a quelques mois. Il permettra, à terme, de gérer un flux de 120 000 véhicules par jour. Toutefois, le projet initial mené par la direction départementale de l'équipement n'a pas pris en compte une liaison particulièrement importante, celle qui permet de relier cet échangeur à la route nationale. Autrement dit, l'échangeur va déboucher sur la RN 8 qui dessert une bonne partie des quartiers est de Marseille et, notamment, les villes voisines de La Penne-sur-Huveaune et d'Aubagne.

La liaison actuelle est déjà sous-dimensionnée. De plus, elle est source de nuisances visuelles, mais surtout sonores pour les riverains, puisqu'elle se fait par un autopont à deux fois une voie. Il est absolument indispensable de permettre une augmentation du trafic routier à cet endroit sans envisager de réaliser une liaison entre l'A 50 et la RN 8.

De plus, il est possible de créer, finalement à peu de frais, une bretelle de sortie de l'A 50 dans le sens Marseille-Aubagne qui éviterait le trafic de transit, notamment en poids lourds, qui traverse actuellement le noyau villageois de Saint-Loup.

La ville de Marseille, qui travaille actuellement à l'étude d'un prolongement de la L 2 dans les quartiers sud par un boulevard urbain, a donc souhaité engager une discussion avec la direction départementale de l'équipement à ce sujet. Cette discussion, qui fut longue à engager, est aujourd'hui bloquée, suite à la fin de non-recevoir opposée à la ville de Marseille lors d'une réunion qui s'est tenue cette semaine.

Cette fin de non-recevoir est fondée, semble-t-il, sur la volonté de l'Etat de déclasser prochainement la RN 8. Cette position appelle deux questions de ma part.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement pourra-t-il me confirmer l'annonce faite par la direction départementale de l'équipement concernant le déclassement de cette route nationale par l'Etat ? Si tel était le cas, cette décision serait contradictoire, c'est le moins qu'on puisse dire, avec les positions qu'il prend généralement lorsqu'il est question, dans des domaines divers, d'un éventuel désengagement de l'Etat. D'autre part, quelle est sa position sur la réalisation de ces deux liaisons routières entre l'A 50 et la RN 8 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur le député, vous exprimez le souhait que deux aménagements soient réalisés à la jonction de la future rocade L 2 et de l'autoroute A 50 à Marseille, pour contourner le noyau villageois de Saint-Loup traversé par la route nationale 8.

M. Gaysot m'a demandé de vous préciser tout d'abord que la RN 8 a uniquement un rôle de desserte inter-quartiers, car le trafic de transit emprunte l'autoroute A 50, qui lui est parallèle. C'est d'ailleurs cette fonction de transit que l'Etat se doit d'assurer au travers du projet de rocade L 2.

Le prolongement de la rocade L 2 jusqu'à la RN 8, que vous suggérez, ne peut par conséquent se justifier que s'il participe à un schéma de voirie cohérent à l'échelle de l'agglomération, et au regard des perspectives de développement urbain des quartiers situés le long de cet axe.

C'est afin d'appréhender la question des déplacements de manière globale, en fonction des développements prévisibles en termes géographiques, économiques, de développement urbain et d'insertion dans l'environnement qu'une réflexion a été engagée par la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une procédure dite «dossier de voirie d'agglomération».

Après une phase de recensement et d'analyse de l'ensemble des besoins à satisfaire, et sur la base d'une étude multimodale de transports, cette réflexion devrait déboucher sur plusieurs scénarios d'aménagements routiers établis en complémentarité des autres modes de transport.

Les projets de prolongement de la Rocade L 2 et de la bretelle de sortie d'autoroute A 50, en direction d'Aubagne, évitant la traversée de Saint-Loup, seront donc examinés dans le cadre de cette démarche, qui fera l'objet d'une concertation locale.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette réponse un peu technocratique, mais néanmoins satisfaisante dans l'ensemble. J'aurais aimé que vous répondiez par oui ou par non mais, d'après ce que j'ai cru comprendre, l'Etat ne renoncerait pas à déclasser la nationale 8. Ai-je bien compris ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Monsieur le président, je suis heureux d'avoir donné à M. Teissier l'occasion de poser une autre question à M. Gaysot ! (Sourires.)

M. le président. La réponse vous satisfera sans doute, monsieur le député ! (Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 589

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 511

Réponse publiée le : 3 février 1999, page 696

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er février 1999